

**ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES
AUX RESULTATS DES SOCIETES DU GROUPE
RCS**

Avenant portant sur :

- L'ouverture du périmètre Participation Groupe RCS à une nouvelle Société du Groupe : SOMATEM.
- La modification du préambule de l'Accord de Participation des salariés aux résultats des Sociétés du Groupe RCS par l'adjonction d'un troisième et quatrième alinéas rédigés comme suit :

« Toute nouvelle Société, dont RCS viendrait à détenir directement ou indirectement au moins 50 % du capital et qui intégrerait le Groupe RCS après la signature du présent avenant, sera adhérente de plein droit à l'Accord de Participation des Salariés aux résultats des Sociétés du Groupe, sous réserve de la signature d'un avenant constatant la volonté d'adhésion de cette nouvelle société. Dans ce cas, cet avenant ne devra être signé que par les représentants employeur et salariés de la Société entrante, selon l'une des modalités prévues à l'article L 442-10 du Code du Travail. »
- L'information des instances parties à l'accord ou des salariés des entreprises en cas de ratification par le personnel, de chaque adhésion de nouvelle société à l'accord de Participation Groupe ou de modification du périmètre de Participation Groupe RCS :

« A la suite de toute nouvelle adhésion d'une Société dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, les instances parties à l'Accord ou les salariés des entreprises en cas de ratification par le personnel, seront informés de l'intégration de la nouvelle Société. Il en sera de même lors de la modification du périmètre de Participation Groupe RCS ».

Les différentes Sociétés du Groupe, parties à l'accord du 2 Avril 1992 modifié le 13 Septembre 1993, le 7 mars 1996 et le 28 Juin 2001 dont la liste est jointe, ainsi que les personnels desdites Sociétés ou leurs Représentants sont convenus de signer le présent Avenant.

Figurent en annexes les différents documents formalisant cet avenant.

SOCIETES GROUPE RCS

RCS

1 rue Dewoitine
BP 64
78141 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX

Tel. : 01.30.70.70.70
Fax : 01.39.46.26.28

SCHINDLER

1 rue Dewoitine
BP 64
78141 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX

Tel. : 01.30.70.70.70
Fax : 01.39.46.26.28

ECS

39 rue de Mulhouse
68311 ILLZACH CEDEX

Tél. : 03.89.36.65.00
Fax. : 03.89.36.65.06

HENRI PEIGNEN

269 rue du Maréchal Juin
BP 504
Z.I. VAUX LE PENIL
77015 MELUN CEDEX

Tél. : 01.60.56.61.00
Fax : 01.60.56.61.01

SACAMAS

298 avenue du Général de gaulle
92140 CLAMART

Tél. : 01.41.36.18.18
Fax : 01.46.32.48.00

AMONTER

11 rue Maurice Audibert
BP 26
69803 SAINT PRIEST CEDEX

Tél. : 04.78.20.93.07
Fax : 04.78.20.29.80

AIF SCHINDLER

32 rue du Landy
93300 AUBERVILLIERS

Tel. : 01.48.33.32.11

Fax : 01.48.34.52.66

SCHINDLER TELE CONTROLE

1 rue Dewoitine
BP 64
78141 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX

Tel. : 01.39.26.42.00

Fax : 01.39.26.42.26

PYRENEES ASCENSEURS

23 chemin des Ecureuils
65690 BARBAZAN-DEBAT

Tél. : 05.62.33.81.20

Fax : 05.62.33.87.50

ASCER

3 rue du Lycée
64200 BIARRITZ

Tel. : 05.59.03.90.31

Fax : 05.59.03.54.23

TECHNILIFT

8 rue Sylvestre
68100 VILLEURBANNE

Tél. : 04.72.7454.90

Fax : 04.72.74.54.99

DUTREIX-SCHINDLER

57 av. Baudin
87000 LIMOGES

Tél. : 05.55.34.50.20

Fax : 05.55.33.68.00

SOMATEM

4, av de la Pépinière
78220 VIROFLAY

Tél. : 01.39.24.85.50

Fax : 01.30.24.14.76